

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 juin 2023

---

AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PAR L'ENGAGEMENT TERRITORIAL DES  
PROFESSIONNELS - (N° 1336)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 795

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 5 BIS, insérer l'article suivant:**

À la première phrase du premier alinéa du II de l'article L. 632-2 du code de l'éducation, les mots :  
« en priorité » sont supprimés.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à rendre obligatoire pour les étudiants en médecine un stage en zone sous-dotée afin qu'ils connaissent mieux les particularités de ces territoires.